UNPDM

Le syndicat des prestataires de dispositifs médicaux

Webinaire du 20 février 2025 – 13h/13h45

Questions / Réponses avec votre syndicat

Réforme VPH : ce que vous devez savoir

www.unpdm.com

Contexte de la réforme

Urgence de la révision

- Nomenclature non révisée depuis plusieurs décennies
- Promesse présidentielle d'avril 2023

Défauts majeurs de la réforme :

- **Multiplication des contraintes imposées aux distributeurs** (PSDM et pharmaciens)
- **Dispositions non opérationnelles sur le terrain**
- **Financement insuffisant**
- **Sacrifice de la location**
- **Risque d'arrêt des prises en charge dans l'attente du 1er décembre**
- **Mise en péril du secteur d'activité**

Mise en œuvre

- **Chef de projet : la DSS qui ne tient compte ni des remarques et questions des parties prenantes, ni des équilibres économiques en place.**
- Accélération à chaque nouveau ministre de la Santé / du Handicap.
- Tentative de passer en force lors de la dissolution de l'AN et avant les législatives → Suspension *in extremis* obtenue par l'UNPDM en juillet 2024.
- **Reprise du dossier par la nouvelle Ministre du Handicap fin novembre 2024 et validation des associations d'usagers = passage en force annoncé**
- Proposition de loi de Sébastien Peytavie sur le remboursement intégral des fauteuils roulants par l'Assurance maladie, qui prévoit la suppression des PLV = adoptée à l'unanimité à l'Assemblée le 03/12/2024 par 126 députés dont certains issus de la majorité présidentielle
- **Annonce présidentielle via TikTok le 6 février 2025 et publication au JO le 7 février 2025**

🚨 **Attente de la publication officielle des tarifs (semblable selon la DSS à ce qui nous avait été communiqué en juillet 2024) ➡️ Financement insuffisant** * Depuis notre webinaire, un avis de projet tarifaire est paru au JO du 25/02/2025

Les actions de l'UNPDM

L'UNPDM est mobilisée depuis 2021 :

- Pétition recueillant 38 000 signatures
- Communication dédiée
- Collaboration avec un cabinet de lobbying
- Communiqués de presse et relations presse
- Réunions de travail avec les collaborateurs du CEPS
- Audition par la Commission des Affaires sociales du Sénat dans le cadre du PLFSS 2025
- Audition par la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale dans le cadre de la PPL Peytavie
- Rédaction d'argumentaires chiffrés
- Rendez-vous de sensibilisation de la Direction Générale des Entreprises, de sénateurs et Députés, du cabinet du Premier Ministre, de l'Elysée…

Reprises Presse :

- ✓ Le Pharmacien de France
- ✓ Le Quotidien du pharmacien
- ✓ GEROSCOPIE
- ✓ Le Monde
- ✓ Hospimédia

UNPDM
Le syndicat des prestataires de dispositifs médicaux

Quels fauteuils roulants seront pris en charge ?

- Les VPH disponibles aujourd'hui seront-ils remboursés dans la nouvelle nomenclature ?
  - **Travaux d'homologation en cours** par le CERAH avec les fabricants : **certains VPH conformes aujourd'hui seront obsolètes demain** (= pas conformes aux nouvelles normes techniques)

    → **Impossibilité d'anticiper les futurs stocks**
    → **Grave impact écologique et financier pour les entreprises**

  - Des **catégories génériques de VPH** : FR non modulaires, modulaires, électriques, scooters, poussettes, tricycles, bases roulantes, adjonctions

- **Pas de vrais délais d'application** mais quelques aménagements à partir du 1er décembre 2025
  - **1 an** pour écouler les **VPH actuels prescrits avant le 01/12/2025**
  - **1 an** pour louer les **VPH actuels non homologués du Titre 1**
  - **2 ans** pour clore les **locations en cours < à 52 semaines**

Mais dégressivité des tarifs -15% / trimestres* → insoutenable économiquement
= en réalité 9 mois de transition → délai insuffisant

* Depuis notre webinaire, il semblerait que cette mesure soit ajournée

- Demain : 3 modes d'acquisition au choix du prescripteur
  1. **Location courte durée** (< 6 mois) = Titre 1
  2. **Location longue durée** (> 6 mois) = Titre 4
  3. **Achat** = Titre 1 et 4

UNPDM
Le syndicat des prestataires de dispositifs médicaux

Titre I - La location courte durée (LCD)

- 13 semaines **consécutives** de location, renouvelables → **6 mois max**
- Après 6 mois : bascule **en option d'achat** → **4,5 ans**

- **Délai de carence d'1 an** = pas d'achat ou de location **après la dernière période de LCD facturée**

- 4 catégories de VPH ouvertes à la LCD, avec **pour la 1ère fois des FRE**
- **2 étapes obligatoires d'essais** = plus contraignants
  - Présentation de **4 modèles sur catalogue**
  - Réalisation d'**essais comparatifs entre 2 modèles**

- Des **forfaits de prestation sous-dimensionnés = travail à perte**
  - Forfaits hebdo **indigents**
  - **Dégressivité** du forfait hebdo à partir de la **14e semaine**
  - **Pas de forfait MAD pour les VPH standards** (non modulaires)
  - Pas de forfaits d'adjonctions
  - **Aucun forfait SAV de réparation pendant 2 ans**

Titre I - La location courte durée (LCD) avec option d'achat

- Modalité d'acquisition inédite = **leasing**

  → **non opérationnelle** et **intenable économiquement**

- Des **prestations "tout compris" pendant 2 ans**

  = à la charge du distributeur (PSDM ou pharmacien)

  - Maintenance
  - **Garantie pièces et main d'œuvre = transfert du fabricant → distributeur**
  - Déplacement à domicile dans les 1ers mois d'utilisation
  - Assistance technique après la vente via l'option d'achat
  - **Service de dépannage** et **prêt de matériel** de remplacement

= Menace sur l'activité de location

⚠ → Perte de services pour les séniors dépendants

→ Plans sociaux chez les prestataires

→ Dans les zones rurales ↗ déserts médicaux

→ Bascule vers la vente = ↗ coûts pour la Sécu

UNPDM
Le syndicat des prestataires de dispositifs médicaux

Titre IV - La location longue durée (LLD)

- Pour une prise en charge **> 6 mois jusqu'à 5 ans**
- 5 catégories de VPH ouvertes à la LLD (≠ pas les mêmes VPH en LCD)
  - 2 catégories FR manuels (multiposition ou de verticalisation)
  - 2 catégories FR électriques (multiposition ou de verticalisation)
  - Poussettes (multiréglables évolutives)

- **Pas de modèle économique pour la LLD**
  - Aucune étude d'impact réalisée
  - Location longue de **VPH à usage intensif** = difficile/impossible à relouer
  - **Parc locatif** à constituer = pas de soutien des banques

- Des **forfaits de prestation insuffisants**
  - Des **tarifs sous-dimentionnés**
  - **Pas de forfait SAV de réparation** = à la charge du prestataire pendant 5 ans
  - **DAP** pour valider la prescription des équipes pluridisciplinaires

= activité impossible à déployer

Titre I et IV – L'achat d'un VPH neuf

- Prise en charge pendant **5 ans** ou **3 ans pour les enfants de -16 ans**
  = **toutes les catégories de VPH**

- L'achat du VPH est **décidé par les prescripteurs** compétents
  - ↗ **des VPH prescrits par des équipes pluridisciplinaires = ↗ des délais**

- **Complexification** du parcours de prise en charge
  - **3 étapes** : évaluation des besoins, préconisations, prescription définitive
  - **Cahier des charges** sans contribution des PSDM **= ↗ des essais inutiles**
  - **7 jours d'essais** en conditions réelles d'utilisation
  - **Essais non concluants** à la charge du PSDM **= travail gratuit**

- **Des PLV généralisés** = ce qui exclut des VPH et l'accès à l'innovation
- **Plafonnement de la marge* à 1500€** pour les VPH du Titre 4 les + chers

* En attente de confirmation

✓ Création de forfaits MAD1 et MAD2 (renouvellement à l'identique)
Mais pas de forfaits MAD pour les VPH standard (non modulaires)

✓ Forfaits annuels de réparation

✓ Forfaits d'adjonctions → suppléments sur devis limités

Et maintenant ?

- **Les tarifs ne sont pas encore publiés : le CEPS en débat avec la DSS**
- Le cabinet de la Ministre du Handicap suit la DSS et reste sur ses positions
- **Les députés et sénateurs ont un rôle de relai de nos alertes** = crucial via leurs Questions Au Gouvernement (d'autant plus après l'adoption de la PPL Peytavie en décembre 2024)

  ➡️ **toutes les entreprises sont invitées à les solliciter**

- **Les prestataires doivent informer les usagers et patients** (cf. Supports UNPDM / Articles de presse / CP à diffuser)
- Les **relais Presse** seront à re-mobiliser dès la publication des tarifs
  Dans l'attente : faire connaître son métier à la presse régionale est une bonne opportunité
- **L'UNPDM multiplie les rendez-vous pour envisager toutes les voies possibles de négociation comme d'opposition**

UNPDM
Le syndicat des prestataires de dispositifs médicaux

Merci de votre attention.

Place à vos questions

Pour nous écrire après le webinaire :
question@unpdm.com